



DOSSIER DE CANDIDATURE



Cadre réservé à Maisons Prim'Access / Appart'Access

Dossier n° _____ suivi par : _____
Commune : _____

Date d'enregistrement : _____
Projet de : _____

Votre projet Maisons Prim'Access / Appart'Access

Projet de : _____

Quelles villes recherchez-vous ?

1. _____

2. _____

3. _____



appart'
access



maisons
primaccess

Vos coordonnées

Demandeur 1 :

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ___/___/___

Lieu de naissance : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Adresse : _____

Demandeur 2 :

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ___/___/___

Lieu de naissance : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Adresse : _____

Votre situation familiale

Mariés Date du mariage : _____ Régime : Communauté Séparation

Divorcés Célibataire Pacsés Vivant maritalement

Nombre d'enfants à charge :

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté

Votre situation professionnelle

Profession Demandeur 1 :

Employeur : _____

CDI / CDD / INTERIM / Autre*

Précisez : _____

Ancienneté : _____

Votre entreprise cotise-t-elle à **Action Logement** ?

Oui Non

Profession Demandeur 2 :

Employeur : _____

CDI / CDD / INTERIM / Autre*

Précisez : _____

Ancienneté : _____

Oui Non

* Entourer la bonne réponse

Vos ressources

Ressources mensuelles	Demandeur 1	Demandeur 2
Salaire net		
Pension alimentaire		
Retraite		
Apport personnel		
Autre		

Aides mensuelles	Demandeur 1	Demandeur 2
Allocations familiales		
Allocations chômage		
Allocations logement (APL)		
Allocations jeunes enfants		
Allocations adultes handicapés		
Allocations parentale d'éducation		

Vos emprunts	Demandeur 1	Demandeur 2
Crédit automobile		
Crédit immobilier		
Crédit à la consommation		
Autre		

Revenu imposable N°1 _____ Banque _____ Agence _____

Revenu imposable N°2 _____ Loyer actuel : _____

Remboursement que vous ne souhaitez pas dépasser : _____

Les pièces à joindre à ce dossier

- Votre dernier avis d'imposition ou dernière déclaration
- Vos trois derniers bulletins de salaire
- Vos trois dernières quittances de loyer

Soyez assurés que votre dossier sera étudié par nos équipes dans les meilleurs délais, après réception des documents.

La Coopérative Vendéenne du Logement, en tant que responsable de traitement, traite vos données personnelles pour la constitution et le suivi de votre dossier de candidature à la location accession. Ce traitement est fondé sur une mission d'intérêt public. Les données que vous nous confiez sont destinées aux conseillères habitat en charge du suivi des dossiers et sont conservées pendant 1 an en cas de refus et 10 ans à compter de la collecte en cas de signature d'un contrat de location-accession. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Pour exercer vos droits ou contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO), vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : lacompagniedulogement@dpo.digitemis.com. Par ailleurs, si le traitement de vos données vous semble contraire aux principes du RGPD et de la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez saisir la CNIL d'une réclamation.

Notre savoir-faire

Marque du groupe La Compagnie du logement, acteur reconnu du logement abordable, Maisons Prim'Access et Appart'Access facilitent l'accès social à la propriété via les dispositifs du Prêt Social Location-Accession (PSLA) ou du Bail Réel Solidaire (BRS). Destinées à des ménages aux revenus intermédiaires, ces formules permettent de devenir propriétaire d'une maison ou d'un appartement en accession aidée.



Qu'est ce que la location-accession ?

La location-accession est une formule d'accès progressive à la propriété. Concrètement : au cours d'une première phase dite « locative », l'accédant occupe son logement et verse une redevance composée d'une indemnité d'occupation et d'un complément qui constitue son épargne. Cette redevance est égale à la mensualité de son futur prêt, afin de pouvoir « tester » sa capacité de remboursement.



Quels sont les avantages de la location-accession ?

- **Avantages fiscaux** : exonération de taxe foncière pendant 15 ans + TVA réduite
- **Dispositif éligible au Prêt à Taux Zéro**
- **Accompagnement personnalisé** tout au long du projet
- **Achat sécurisé** grâce à nos garanties rachat et relogement

Qu'est ce que le bail réel solidaire ?

Le bail réel solidaire (BRS) est un nouveau dispositif permettant à des ménages aux revenus modestes de devenir propriétaires en « zone tendue », là où la pression immobilière est forte et où le prix du terrain est un frein à l'acquisition d'un logement. Le BRS permet à ces foyers d'acquies un bien sur des territoires convoités (littoral, centre-ville, îles...) tout en garantissant un achat abordable, sécurisé et encadré.

Concrètement, le ménage acquiert la partie bâtie et loue le terrain à Terra Noé (Organisme de Foncier Solidaire partenaire de Maisons Prim'Access et Appart'Access) via une faible redevance foncière.

Le bail réel solidaire s'appuie sur un bail rechargeable de longue durée (99 ans). En cas de revente ou de cession, le nouvel occupant bénéficie également du BRS. Ainsi, le logement reste abordable à vie.

Quels sont les avantages de le bail réel solidaire ?

- **Accompagnement personnalisé** tout au long du projet
- **Avantages fiscal** : TVA réduite
- Un **logement neuf** dans un **secteur convoité** (zone tendue, urbaine ou littorale)
- **Achat sécurisé** grâce à nos garanties rachat et relogement

Dossier à retourner à Maisons Prim'Access

Rue du Pinay – 85340 OLONNE-SUR-MER

Tél. 02 51 21 95 80 - maisonsprimaccess@cie-logement.fr

www.maisons-prim-access.fr